



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

DEMOLITION DU PONT CHARLES DEGAULLE REIMS (51)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Communauté Urbaine du Grand Reims

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 6 7 2 1 3 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

VAUTRIN

Prénom(s)

Catherine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de son projet de mandat actuel, Monsieur le Maire de Reims ambitionne de métamorphoser les abords de la halte nautique de Reims située vers le bd Paul Doumer au cœur de la ville de Reims, à toute proximité du centre-ville. Dans ce cadre, une des actions clé est d'envisager la suppression du pont Charles De Gaulle. En effet, cet ouvrage d'art massif et tentaculaire stigmatise le paysage urbain environnant par son empreinte routière marquée. La communauté urbaine du grand Reims a décidé de s'engager dans le projet de démolition de ce pont routier qui est sous-utilisé aujourd'hui au regard de son gabarit et des projections initiales qui avaient été prévues lors de sa conception. La démolition de ce pont est une opportunité pour la collectivité, car il est à noter que l'ouvrage est en mauvais état et implique des coûts de fonctionnement important.

Le présent cerfa concerne l'opération de démolition du pont De Gaulle.

L'ouvrage est destiné à être remplacé par une passerelle modes actifs, qui permettra de compléter le maillage modes actifs environnant et de relier les deux rives de la ville, et notamment des pôles d'attractivités majeurs (stade de Reims et centre ville).

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à démolir le pont Charles De Gaulle, en prévoyant les techniques adaptées pour minimiser l'impact sur l'environnement immédiat de cet ouvrage (autoroute urbaine, Vesle et canal), et en anticipant les éventuels impacts sur la faune et la flore susceptible d'être concernés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La démolition du pont De Gaulle est prévue courant 2024, avec une préparation à partir d'avril 2024 (démontage et tri des équipements) et une démolition effective qui s'échelonnerait de mai à août 2024. La phase travaux intégrera la prise en compte et la protection du milieu naturel existant.

Ce projet est une des opérations prévue sur le secteur des Berges de Reims. En effet, les opérations prévues à proximité, qui sont en cours d'étude sont les opérations suivantes:

1. La construction d'une passerelle modes actifs en lieu et place du pont de début 2025 à fin 2025 ;
2. L'aménagement et la requalification des espaces publics situés le long du port de fin 2024 à fin 2025 ;
3. La création des jardins aquatiques pour un démarrage mi-2024 pour une durée de 9 mois.
4. La requalification de la zone de mouillage: le projet restant à confirmer, ainsi que le planning des travaux éventuels
5. La requalification du boulevard Paul Doumer, dont les travaux sont envisagés après 2025.

A partir du démarrage de la démolition du pont, le trafic automobile sera dévié notamment sur les ouvrages de franchissement avoisinants pont de Vesle et/ou pont de Venise. Un report en cascade du trafic se fera sur plusieurs ouvrages de franchissement de la Vesle, du canal et de l'autoroute au nord jusqu'au pont de la rue Pierre Maître et au sud jusqu'à l'avenue de Champagne (voir études de trafic jointes en annexes). Le trafic sur le boulevard Doumer sera maintenu.

Un report de la circulation sera encouragé vers les transports en commun et les modes actifs, notamment par la reconstruction d'une passerelle confortable et de gabarit adapté aux enjeux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La déconstruction de l'ouvrage intégrera le tri et le recyclage de la quasi totalité des matériaux de celui-ci. Les rejets vers l'environnement seront inexistant pendant la démolition et le milieu récepteur Vesle et canal ainsi protégé. La reconstitution des habitats de la faune que peut constituer l'ouvrage existant sera restitué par des mesures compensatoires avant le démarrage de la démolition.

Les fondations de l'ouvrage de type fondations profondes (pieux à plus de 15m de profondeurs) seront maintenues en place afin de limiter la déstabilisation et les impacts sur les sols, et de pouvoir éventuellement être réutilisées dans le futur projet de construction d'une passerelle réservée aux modes actifs, dans un souci de développement durable (recyclage d'une partie des fondations) et de limitation des intrusions dans les zones naturelles qui seraient nécessaires pour construire de nouvelles fondations.

Les études sont en cours de finalisation par un bureau d'étude spécialisé en ce qui concerne les techniques de démolition de l'ouvrage d'art et la prise en compte des mesures d'évitement et de protections.

Après démolition, il est prévu de végétaliser les emprises des voies d'accès - bretelles à l'ouvrage, notamment en ce qui concerne le secteur du parking Clovis et de l'accès depuis le côté Av du Général De Gaulle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau : Un dossier de déclaration sera déposé. Toutes les précautions nécessaires relatives à cette procédure seront respectées par le maître d'ouvrage.
- Le projet est soumis à la procédure d'archéologie préventive
- Le projet est soumis à permis de démolir

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Travée centrale	240mL
Bretelles d'accès à bd Doumer nord et sud	2x180mL
2 Rampes Hincmar	2x185ml
Rampe côté stade	95mL
Surface total de tablier à déconstruire	13500m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : bvd Doumer - Av. De Gaulle

Lieu-dit : _____

Localité : Reims

Code postal : 5 1 1 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 9 ° 1 4 , 5 7 " 5 Lat. : 0 4 ° 0 1 , 2 8 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ , _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ , _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ , _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ , _____ " _____

Communes traversées :

Reims

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur correspond au PLU de la commune de Reims, dont la dernière procédure a été approuvée le 14 janvier 2023. Le projet est soumis aux règlements des zones UEa, UAc et N.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Reims est couvert par le PPBE 3ème échéance concernant le réseau routier et ferroviaire du département de la Marne approuvé le 29 novembre 2019. Périmètre du projet concerné par le secteur affecté par le bruit de l'A344 et par le réseau communal. Il est aussi concerné par un classement sonore des infrastructures de transport approuvé par arrêté préfectoral le 24 juillet 2001. Il se situe en dehors de tout zonage de Plan d'Exposition au Bruit des aérodromes ou aéroports.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet se situe dans la zone de protection au titre des abords du monument historique pour la "Synagogue" (id : 1910150257). Il se situe aussi au sein du site patrimonial remarquable du "centre ville de Reims" (id : 2006090020).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet s'inscrit au droit d'une zone à dominante humide selon la cartographie de la DREAL Grand-Est. Selon un inventaire réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne en 2014, aucune zone humide, effective ou potentielle, n'est présente au sein et à proximité du périmètre du projet. Une expertise ZH a été réalisée en mai 2023 et aucune contrainte ZH n'a été identifiée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Reims ne dispose pas d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Elle est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Le projet n'est pas compris dans l'emprise du PPRN.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce PPRN a été approuvé le 16 mai 1991.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données GEORISQUES ne recense pas de sites au sol pollué ou potentiellement pollué sur et à proximité immédiate du site d'étude. De nombreux sites BASIAS se trouvent à proximité du site du projet. Toutefois, leur distance et les dispositifs déjà mis en place à leur niveau permettent d'éviter toute propagation de la pollution sur le périmètre du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la liste des zones de répartition des eaux (ZRE) du bassin Rhin-Meuse définie par l'arrêté n° 2021/839 du 24/12/2021, la commune de Reims n'est pas classée en ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un captage se trouve à 3 km au Sud du projet. Le site d'étude n'intercepte pas de périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est une ZSC située à plus de 7 km au Sud-Est du périmètre du projet : "Marais de la Vesle en amont de Reims" (FR2100284).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est la "Place du parvis de la cathédrale à Reims (51)" (identifiant : SC085), qui se situe à environ 740 m au Nord du périmètre du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le béton provenant de la démolition du pont (environ 20-30 000 m3) sera concassé et réutilisé pour de nouvelles formulations de béton ou pour des futurs remblais. Les métaux (acier, aluminium) seront recyclés entièrement, refondus et réutilisés. Les enrobés seront recyclés. Les éléments de superstructures seront envoyées en centre de tri et recyclées selon leur niveau de pollution. Les déchets seront réemployés sur site, valorisés ou éliminés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Diagnostic écologique bibliographique et de terrain réalisé en décembre 2022 et mai 2023. Risque de dissémination d'espèces exotiques envahissantes pendant la phase chantier. L'ouvrage abrite des nids de Moineaux domestiques et potentiellement des gîtes à chiroptères dans sa corniche. Enjeu faible à modéré pour le moineau domestique, hérisson d'Europe, écureuil roux et chiroptères. Les précautions nécessaires seront prises pour limiter les impacts potentiels estimés dans l'étude faune flore réalisée (voir annexes)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est concerné par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est localisée à 300 m au Nord du périmètre d'étude : la société SOREMAN dont l'activité principale est la fabrication d'appareils électroménagers. Sa présence ne constitue pas une contrainte vis-à-vis du projet. Les canalisations de transport de matières dangereuses (gaz en l'occurrence) les plus proches se trouvent à plus de 2 km du site et n'affectent pas le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Reims n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques inondation. D'après la carte du BRGM, le site d'étude se trouve en "zone potentiellement sujette aux débordements de nappe". Le niveau de risque sismique est très faible au droit du site d'implantation. Le niveau d'aléa retrait-gonflement des argiles y est faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact négligeable en phase chantier : le principal risque réside dans le rejet accidentel de polluants dans le milieu naturel. La gestion des déchets, l'organisation du chantier et une étroite surveillance seront prévues afin d'éviter ce risque.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans les orientations du PDU de 2016 qui a pour objectif de reporter le flux de transit vers un réseau de rocades concentrique autour du centre ville de Reims pour apaiser le centre. Des études précises de circulation ont été menées par la collectivité et concluent que le report de trafic suite à la démolition du pont est absorbable par le réseau existant et projeté au regard des projets urbains en cours sur la ville. Le projet devra s'accompagner d'une politique de report modal (réseau TC - BHNS / vélos) (voir annexes)
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact temporaire modéré en phase chantier, des mesures seront prises pour limiter les nuisances. Atténuation du bruit routier car baisse du trafic pour les riverains
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans une zone à ambiance non modérée. Le périmètre du projet est affecté par le bruit de l'A344.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas à l'origine de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être engendrées temporairement durant la phase de travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des sources lumineuses ponctuelles pourront exister pendant les phases de chantier de nuit (sur A344). Après démolition, les sources lumineuses de l'ouvrage seront inexistantes : situation améliorées.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition du pont de Gaulle engendre la production de bétons, aciers et superstructures. Ces déchets seront triés pour être valorisés ou éliminés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone de protection au titre des abords d'un Monument Historique (Synagogue), il se situe aussi au sein d'un site patrimonial remarquable (Centre-ville de Reims) et à proximité d'un site classé (Place du parvis de la cathédrale de Reims) à 740 m au Nord. Des diagnostics archéologiques sont en cours. Le projet est porté à information de l'UDAP 51.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition du pont va engendrer une modification des usages sur le secteur d'influence de l'opération (flux / déplacements)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Si des opérations sont prévues aux abords du projet de démolition du pont, aucun projet n'est susceptible de cumuler les impacts avec le projet.

Aucun effet cumulé à prendre en compte en phase d'exploitation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf. Annexe A

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Prise en compte de la présence de couples de moineaux domestiques et potentialité d'habitat de chiroptère par la création avant travaux de gîtes supplémentaires pour ces espèces et de dispositifs anti retour sur les habitat potentiels sur l'ouvrage. Maintient de ces gîtes après travaux et suivi prévus tout au long de ces installations.

Mesures pendant les travaux de contrôles et d'évitement de tout rejet polluant dans les milieux récepteurs (notamment Vesle et canal).

L'ensemble de ces dispositions et d'autres sont explicités dans les annexes B et A.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, il est estimé que ce projet de démolition du pont De Gaulle peut être dispensé d'évaluation environnementale.

Le projet se situe dans un espace urbain, anthropisé et majoritairement artificialisé. Les parcelles du périmètre de projet présentent un intérêt écologique faible à modéré. Après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction le projet n'aura pas d'impact significatif.

L'ensemble des études ont été menées afin de connaître les enjeux en présence, les préconisations et mesures proposées dans le cadre de ces études ont été respectées dans l'élaboration du projet et sont connues pour la suite de sa mise en œuvre. Le maître d'ouvrage s'engage à poursuivre cette prise en compte dans toutes les étapes du projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe A : Diagnostic écologique, rapport de synthèse, Miroir Environnement, mai 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe B : Mesures d'évitement et de réduction des effets notables	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe C : Localisation des projets en cours d'étude attenants au projet de démolition du pont De Gaulle	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe D : Etude de trafic, Transitec, juillet 2022 Annexe D' : Mobilité Centre ville, RRA,	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe E : Etude acoustique, Sixense, novembre 2022	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom VAUTRIN

Prénom Catherine

Qualité du signataire Présidente du Grand Reims

À Reims

Fait le / /

Par Délégation,


Jean-Pierre AUGER
Directeur Général Adjoint

Signature du (des) demandeur(s)